

Mélanie PLOUVIEZ
L'INJUSTICE EN HÉRITAGE
REPENSER LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE
La Découverte, Paris, 2025

Rien ne nous semble plus naturel que de voir les parents transmettre le fruit de leur travail à leurs enfants. Et nous trouvons injuste, comme les révolutionnaires de 1789, le droit de primogéniture (souvent confondu avec le droit d'aînesse) ou l'exclusion des femmes des successions... Mettre fin au régime féodal, avec ses privilèges, promouvoir une égalité entre tous les héritiers imposait de s'attaquer aux règles de la succession.

Le livre de Mélanie Plouviez nous conduit hors des sentiers battus des évidences « naturelles » et il nous guide pas à pas dans les discussions passionnées, et passionnantes, qui ont voulu transformer une idée généreuse d'égalité et de justice en un ensemble de lois qui en permettent l'incarnation.

Face au modèle de la monarchie absolue et héréditaire, comme à celui du *pater familias* tout puissant, inspiré d'un Adam biblique mis à la tête du monde et des généalogies par Dieu lui-même, de nombreuses alternatives se sont affrontées. Aucune n'a pu contourner l'obstacle de l'héritage comme source d'inégalités. Avec, en arrière-plan, les questions de la propriété et du mérite personnel.

Une idée mise en avant c'est que « *le mort n'est plus ; il n'a donc plus de droits. L'héritier, quant à lui, jusqu'à la mort de celui dont il projette d'hériter, n'a pas encore de droits.../... l'héritier n'a que des espérances* » (p 27). En changeant la destination de l'héritage, on ne priverait donc ce dernier d'aucun droit, on frustrerait seulement ses espérances. Mais à qui alors doit revenir les fruits d'une vie de travail d'une personne ? A ses proches, plus ou moins méritants ? et alors jusqu'à quel degré de parenté ? à la société qui a permis à cette fortune de se constituer ?

Il faut lire l'ouvrage très documenté de Mélanie Plouviez pour comprendre l'étendue des débats, et la diversité des propositions. Et aussi les allers-retours entre les deux extrêmes, du droit de tester librement (c'est-à-dire le droit pour une personne de léguer ce qu'elle veut à qui elle veut) aux droits pour tous de prétendre à l'héritage, ou de la nationalisation systématique des biens du décédé. Je ne peux les résumer ici, mais vous encourage à en suivre les détails dans le livre lui-même.

Deux siècles après la Révolution française, les inégalités sont réapparues. Preuve s'il en est que les législations sur les successions n'ont pas atteint leur objectif : une répartition plus égalitaire des richesses. Le XVIII^e et le XIX^e siècle, chacun à leur manière ont proposé leurs réponses, le XVIII^e plus centré sur la parentèle-héritière, le XIX^e davantage sur l'État ou la société comme légataire. Le XXI^e voit réapparaître l'importance de ce débat qui dans ce livre se trouve beaucoup plus radicalisé que la « simple » discussion sur une imposition des successions qui se veut redistributive, ce qui semble contournable de bien des façons si l'on en croit la croissance des inégalités entre pays et dans chacun d'eux.

Je vous laisse le plaisir de suivre tous ces débats expliqués très précisément et je souhaite souligner ce qui me semble être leurs angles morts.

Les oubliés de la justice égalitaire

... l'attachement

Un premier c'est l'ignorance systématique de l'attachement et de son importance dans la construction des humains. Cela va de pair avec l'oubli de l'enfance et du développement. Tout est pensé comme se déroulant entre adultes, sans jamais évoquer même la possibilité d'une évolution des personnes, de leurs trajectoires de vie, personnelle et professionnelle. La dimension affective semble ne pas exister. Il est vrai que les grossesses à répétition et les morts précoces des enfants ont dû imprégner

fortement la construction des liens dans les familles. Les biens matériels ne sont pris en compte officiellement qu'en fonction de leur valeur marchande. Rien d'affectif là-dedans. Victoire d'une révolution bourgeoise, alourdie par la vision marxiste de la production sur le mode industriel ? Comment empêcher chacun de vouloir privilégier « les siens », et protéger ceux qu'il connaît, qu'il aime, qu'il apprécie ?

Le développement de l'individu

De plus, nos penseurs font comme si l'enfant qui, très tôt alors, participe au travail de la ferme ou de l'atelier, n'était pas conduit ainsi à acquérir (injustement ?) des compétences, des savoir-faire que n'aura pas l'enfant né à côté dans une autre famille ? C'est dire que l'héritage n'attend pas la mort du propriétaire pour se transmettre. Et si l'on veut limiter le droit de tester (donner en héritage) ce que l'on veut à qui l'on veut, comment empêchera-t-on de donner de son vivant selon ses préférences, que ce soit de l'affection, de la confiance de l'expertise ou des richesses ? Et comment récupérer tout cet immatériel de culture et de compétences transmis par l'exemple et la proximité ? N'est-ce pas encore de nos jours un critère de qualité, et de confiance, que d'afficher la date de fondation d'une entreprise familiale, et le nombre de générations qui l'ont développée et transmise ?

Un État sans consistance réelle

Un autre angle mort, et il me semble de taille, c'est qu'on propose souvent de confier la gestion de l'héritage à l'État ou à des associations professionnelles plutôt qu'aux familles. Ce sont alors toujours des entités abstraites supposées parfaites, animées seulement pas un sens pur et raisonnable de la justice, sans que jamais les hommes qui y exercent leur pouvoir ne soient considérés comme possiblement animés par des intérêts particuliers ou des passions personnelles !

Pourtant, l'histoire semble nous montrer que, dès le lendemain des Révolution, et après une plus juste répartition des richesses¹, les routes divergent à nouveau à partir des liens d'attachement à des groupes singuliers (familles, associations, partis, groupements d'intérêts communs) et que des « élites » se reforment, trustant à leur profit les informations sur les meilleures filières de formation et d'enrichissement, en se répartissant les places et les pouvoirs par entraide ou renvoi d'ascenseur. Ce qui fait qu'en quelques générations les inégalités se reforment.

La justice : une problématique plutôt qu'un problème

Plutôt que la recherche d'une égalité parfaite, instable et toujours ressentie comme injuste, niant ce qui relèverait du mérite et des efforts personnels, il semblerait plus judicieux de réfléchir à une inégalité acceptable et aux dispositifs qui l'encadreraient. Des dispositifs qui devraient avoir eux-mêmes leurs propres contre-pouvoirs. Mais l'époque ne semble pas être à la recherche d'un équilibre dans nos contradictions, seulement à l'hypersensibilité aux injustices et à l'indignation légitime qu'elles soulèvent. Une soif d'absolu soutient les extrêmes les plus radicales. Le compromis passe pour faiblesse ou trahison et non pour respect et attention.

Il est vrai que passer des principes généraux aux applications concrètes est une épreuve, la dure épreuve du réel et de l'imperfection perfectible de toutes nos lois. Comme toute problématique, on devra se contenter d'un équilibre dynamique toujours fragile, toujours questionnable, toujours imparfait, toujours à (re)construire, c'est-à-dire toujours humain.

¹ ... quoique la vente des biens nationaux ne semble pas avoir été très démocratique au temps de la Révolution française, ni les nationalisations en 1917 en Russie ou leur privatisation à la chute de l'URSS...